

Consulter le site web du RJE

www.ejn-crimjust.europa.eu

Le site web du RJE est un guichet unique d'information dans le domaine de la coopération judiciaire en matière pénale. Il fournit également aux praticiens un large éventail d'outils, notamment:

- ▶ **Atlas**
pour trouver une autorité compétente à laquelle adresser une demande;
- ▶ **Compendium**
pour rédiger une demande en ligne;
- ▶ **Fiches Belges**
pour trouver des informations juridiques et pratiques de base concernant les procédures et les mesures d'enquête dans chaque État membre de l'UE;
- ▶ **Bibliothèque judiciaire**
pour trouver des informations complètes sur les instruments juridiques au niveau de l'UE et au niveau international.



Secrétariat du RJE

Johan de Wittlaan, 9
2517 JR La Haye
Pays-Bas
Fax: +31 (0) 70 412 5570
Courriel: ejn@eurojust.europa.eu

FR

RJE

Réseau judiciaire
européen

Connecter la justice



www.ejn-crimjust.europa.eu

Qu'est-ce que le RJE?

Le **RJE est un réseau** de points de contact nationaux - procureurs, juges, représentants des ministères de la justice et autorités répressives - dont la tâche principale est de faciliter la coopération judiciaire internationale en matière pénale.

Opérationnels depuis **1998**, les points de contact du RJE sont considérés comme une plateforme essentielle qui permet la coopération judiciaire dans leurs pays respectifs, puisque le nombre d'affaires enregistrées entre 2010 et 2020 a dépassé les 90 000. L'administration, le fonctionnement et la continuité du **RJE** sont assurés par le **secrétariat du RJE**.



Demandez au RJE de vous aider à:

- **identifier et établir** des contacts directs avec l'autorité locale compétente d'un autre État membre à laquelle envoyer une demande;
- **trouver** les coordonnées des autorités de l'UE et du monde entier;
- vous **mettre en contact** avec des homologues étrangers pour obtenir des conseils juridiques sur une approche correcte de la coopération judiciaire en matière pénale;
- **obtenir des informations juridiques et pratiques** sur la coopération judiciaire;
- **étudier** les informations les plus complètes sur les instruments juridiques de l'UE en matière de coopération judiciaire, y compris la jurisprudence.

Le RJE et la facilitation de la coopération

- Les **points de contact du RJE** identifient et établissent des contacts directs entre les autorités de l'UE et fournissent des informations juridiques et pratiques sur la coopération judiciaire.
- Le **RJE permet aux praticiens** d'entrer en contact avec leurs homologues du monde entier.
- Le **RJE assure** des moyens de télécommunication sécurisés pour soutenir le travail opérationnel des points de contact.
- Le **RJE fournit** un forum de discussion sur les problèmes pratiques et juridiques rencontrés dans le cadre de la coopération judiciaire:
 - *pour améliorer l'application pratique des instruments juridiques;*
 - *pour renforcer la confiance mutuelle entre les États membres;*
 - *pour transmettre l'avis des praticiens aux institutions européennes concernées.*

Le RJE et la mise en réseau des experts

- Le **RJE organise cinq réunions par an au niveau de l'UE**, ce qui permet aux praticiens d'apprendre à se connaître, d'établir des relations professionnelles et de traiter les demandes de coopération judiciaire sur place.
- Le **RJE facilite** les approches communes de la coopération judiciaire entre les représentants de différents systèmes juridiques.
- Le **RJE apporte** un soutien financier et organisationnel aux réunions régionales et nationales du RJE.

Le RJE et l'élargissement des connaissances

- Le **RJE organise**:
 - *des sessions de formation en langues, y compris sur les sujets de fond de la coopération judiciaire;*
 - *des ateliers destinés aux praticiens sur l'application pratique des instruments juridiques.*
- Le **RJE offre** un accès public à un catalogue exhaustif d'instruments juridiques de l'UE, de la jurisprudence pertinente et d'informations complémentaires.